

Date de convocation : 19/01/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Fabienne MANOHA (pouvoir à Pierre DURIEUX), Fanny MOURIER (pouvoir à Thierry SABOT) (3).

Absent : (0)

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : DETR choix de la priorité et plan de financement – Travaux Rue de Bellevue.

DCM 20230124-2

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°20221128-9 du 28 novembre 2022 approuvant les travaux de la Rue de Bellevue et le plan de financement.

Il explique que les travaux de réhabilitation du complexe, n'étant à ce jour, pas suffisamment subventionnés, la priorité 1 se portera sur les travaux de la Rue de Bellevue.

Il propose le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Préparation / installation chantier	15 750.00 €	Etat - DETR (30 %)	158 947.74 €
Voirie	285 139.05 €	Région (20 %)	105 965.16 €
Eaux pluviales	96 907.13 €	Fonds de concours CCPM (25 %)	132 456.45 €
Eaux usées	71 523.38 €	Autofinancement (25%)	132 456.45 €
Mobiliers et espaces verts	60 506.25 €		
TOTAL	529 825.81 €	TOTAL	529 5.81 €

AR Prefecture

043-214300873-20230124-DCM20230124_2-DE
Reçu le 31/01/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet travaux de la Rue de Bellevue ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Sollicite de Monsieur Le Préfet de la Haute-Loire une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 pour financer ce projet ;
- Sollicite de Monsieur Le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention régionale pour financer ce projet ;
- Dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au Budget Primitif 2023 ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants ;
- Charge Monsieur Le Maire de prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20230124-DCM20230124_2-DE
Reçu le 31/01/2023